Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902100-20251218-DELIB20251209-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Vendredi 12 décembre 202 **Date de publication :** Jeudi 18 décembre 2025 **Membres :** *En exercice :* 23 *Présents :* 20 *Votants :* 23* *Pour :* 23 *Abstention :* *Contre :* **Pouvoir de* **Délibération N° :** 2025 012 09	Le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire *Etaient présents* : MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, LERROL Nicolas *Secrétaire de Séance* : Véronique BOULAIRE **Absents excusés* : Mariannick Judeau (pouvoir donné à Marie-Christine Pichon), Philippe Guillerm (pouvoir donné à Philippe Bras), Stéphane Philip (pouvoir donné à Nicolas Cadiou)

Objet : **Itinéraire de randonnée équestre régional Equibreizh**

Monsieur Martial Cadiou, Adjoint au Maire

INFORME de la demande du Comité Départemental du Tourisme Equestre domicilié à Sizun d'inscription d'une nouvelle Partie de l'Equibreizh dit « l'Equibreizh Nord » au Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée. (P.I.D.R.)
Cet itinéraire servira de liaison entre les Monts d'Arrée et la côte Nord Finistère. Il emprunte une partie d'un linéaire, déjà inscrit au PDIPR pour la pratique pédestre (« PR 311 sentier des tanneurs et tisserands », « PR314 circuit de Lambader »).

PRECISE que cet itinéraire empruntant les chemins ruraux de la commune de Plouvorn se prête aux pratiques équestres mais aussi pédestres et de V.T.T.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

ACCEPTENT la demande d'inscription d'une nouvelle Partie de l'Equibreizh dit « l'Equibreizh Nord » au Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq.

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de séance — *Gilbert MIOSSEC, Maire*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication